



SECRETAIRERIE GENERALE DU SYNODE

# PISTES POUR LA PHASE DE MISE EN OEUVRE DU SYNODE

2025 - 2028



Pour une Église synodale  
communio | participatio | missio

“ nous sommes « **une Église missionnaire, une Église qui construit des ponts, favorise le dialogue, toujours prête à accueillir** à bras ouverts comme cette place. Tous, tous ceux qui ont besoin de notre charité, de notre présence, de dialogue et d’amour »  
(Léon XIV)

Nous vivons un temps d'intense spiritualité. La mort du pape François nous a tous profondément touchés et nous prions le Seigneur de l'accueillir dans sa paix et de lui accorder la récompense pour son service à l'Église. En même temps, nous rendons grâce à Dieu pour l'élection du Saint-Père Léon XIV, qui nous a immédiatement encouragés à poursuivre notre engagement sur le chemin synodal, en nous rappelant que nous sommes « **une Église missionnaire, une Église qui construit des ponts, favorise le dialogue, toujours prête à accueillir** à bras ouverts comme cette place. Tous, tous ceux qui ont besoin de notre charité, de notre présence, de dialogue et d'amour<sup>1</sup> ».

C'est cette même conviction qui anime au plus profond le *Document Final* (DF) de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, « Pour une Église synodale : communion, participation, mission », qui a été approuvé à la fin de la deuxième session de l'Assemblée synodale, le 26 octobre 2024. **La forme synodale de l'Église est au service de sa mission** et tout changement dans la vie de l'Église vise à la rendre plus apte à proclamer le Royaume de Dieu et à témoigner de l'Évangile du Seigneur aux hommes et aux femmes de notre temps.

C'est la clé pour interpréter fidèlement le DF et surtout pour le mettre en pratique. Nous vivons dans un monde qui s'enfonce dans une spirale sans fin de violence et de guerre, qui a de plus en plus de mal à construire des espaces de rencontre et de dialogue, en vue du bien commun et de la paix. Plus que jamais, il a besoin d'une Église qui sache être « dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (*Lumen Gentium*, n° 1 ; cf. DF, n° 56). Dans la diversité des contextes de ce monde, le Synode « constitue un acte de réception ultérieure du Concile, prolongeant son inspiration et relançant sa force prophétique pour le monde d'aujourd'hui » (DF, n° 5).

C'est l'urgence de cette mission qui nous pousse sur le chemin de la mise en œuvre du Synode, tâche dont tous les baptisés sont coresponsables. De nombreuses Églises locales, dans toutes les parties du monde, s'y emploient avec enthousiasme. Nous voulons les remercier et les inviter à poursuivre leur chemin avec générosité : elles accomplissent ainsi un service précieux pour toute l'Église. Ce texte peut leur offrir un horizon de référence, et surtout les inciter à partager leurs initiatives en contribuant à un discernement ecclésial plus large. D'autres Églises se demandent encore comment entreprendre la phase de mise en œuvre ou en sont aux premières étapes. Nous les encourageons à aller de l'avant avec courage, en surmontant les résistances et les difficultés avec liberté et audace, qu'elles soient des difficultés pratiques ou de fond : elles aussi ont une contribution précieuse à

---

<sup>1</sup> LEON XIV, Première salutation et bénédiction, 8 mai 2025.

apporter, et ce serait une perte pour l'Église dans son ensemble si leur voix restait silencieuse.

Le Secrétariat général du Synode reste à la disposition des unes et des autres pour les écouter, les accompagner, soutenir leurs efforts et surtout contribuer à animer le dialogue et l'échange de dons entre les Églises, au bénéfice de toute l'Église et de son unité.

C'est avec cet esprit que nous entendons mener à bien la tâche d'accompagnement de la phase de mise en œuvre du Synode qui nous a été confiée par le pape François le 11 mars dernier, et que le pape Léon XIV a confirmée le 26 juin dernier, à l'occasion de sa première rencontre avec le XVI<sup>e</sup> Conseil ordinaire du Secrétariat général du Synode des évêques, en nous encourageant à la poursuivre. L'intention est de s'assurer que nous procédons avec l'unité de l'Église à cœur, en « harmonisant la réception dans les différents contextes ecclésiaux<sup>2</sup> », sans pour autant diminuer la responsabilité de chaque Église locale. « Conformément aux indications du *Document final*, il s'agit de **concrétiser la perspective de l'échange des dons entre les Églises et dans l'Église entière** (cf. DF, n<sup>os</sup> 120-121)<sup>3</sup> ».

Les *Pistes* proposées ici s'inscrivent dans la perspective de ce service. Nous les adressons à l'ensemble du Peuple de Dieu, sujet du cheminement synodal, et en particulier aux évêques et aux éparques, aux membres des équipes synodales et à tous ceux et celles qui sont impliqués de diverses manières dans la phase de mise en œuvre, dans le but de leur faire sentir notre soutien et de poursuivre le dialogue qui a caractérisé l'ensemble du processus synodal. Leur contenu s'enracine en effet dans les stimulations reçues des Églises au cours des derniers mois et dans les fruits des expériences qu'elles ont partagées. **Sur la base des contributions et des questions qu'il recevra des Églises et de tout ce qui lui semblera utile, le Secrétariat offrira d'autres orientations et outils** pour accompagner et soutenir l'effort commun, dans l'espoir de collaborer pour rendre la phase de mise en œuvre du Synode encore plus fructueuse.

Confions à l'intercession de Marie, Reine des Apôtres et Mère de l'Église, et des saints Apôtres Pierre et Paul, dont nous célébrons aujourd'hui la solennité, cette nouvelle étape du chemin synodal que nous parcourons ensemble en tant que Peuple de Dieu.

Vatican, 29 juin 2025  
Solennité des Saints Apôtres Pierre et Paul

Mario Card. Grech  
*Secrétaire général*

---

<sup>2</sup> *Lettre sur le processus d'accompagnement de la phase de mise en œuvre du Synode*, 15 mars 2025 : <https://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2025/03/15/0186/00366.html#fr>.

<sup>3</sup> *Ibid.*

## Présentation

---

Les présentes *Pistes*, préparées par le Secrétariat Général du Synode avec l'avis favorable de son Conseil Ordinaire et approuvées par le Saint-Père Léon XIV, font partie du service d'accompagnement de la phase de mise en œuvre du Synode par le Secrétariat Général lui-même. Elles poursuivent un double objectif. D'une part, elles ont pour but d'offrir aux Églises locales du monde entier un **cadre de référence partagé** pour les aider à cheminer ensemble. D'autre part, elles visent à favoriser le **dialogue** qui conduira toute l'Église à l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028, selon les étapes suivantes, déjà communiquées dans *la Lettre du 15 mars* :

- juin 2025 – décembre 2026 : parcours de mise en œuvre dans les Églises locales et leurs regroupements ;
- premier semestre 2027 : Assemblées d'évaluation dans les Diocèses et les Eparchies ;
- deuxième semestre 2027 : Assemblées d'évaluation dans les Conférences épiscopales nationales et internationales, les Structures hiérarchiques orientales et les autres regroupements d'Églises ;
- premier trimestre 2028 : Assemblées continentales d'évaluation ;
- Octobre 2028 : Assemblée ecclésiale au Vatican.

Le texte des *Pistes*, qui sera suivi par d'autres en fonction des besoins, présente les grandes lignes de la phase de mise en œuvre, en apportant des réponses à certaines questions fondamentales qui ont souvent été adressées au Secrétariat au cours des derniers mois. Il est structuré selon le schéma suivant :

### **1. Qu'est-ce que la phase de mise en œuvre et quels sont ses objectifs ?**

### **2. Qui est impliqué dans la phase de mise en œuvre ? Avec quelles tâches et responsabilités ?**

- 2.1. La responsabilité de l'Evêque diocésain ou éparchial
- 2.2. La tâche des équipes synodales et des organismes de participation
- 2.3. Le rôle des groupements d'Églises
- 2.4. Le service du Secrétariat général du Synode

### **3. Comment utiliser le DF dans la phase de mise en œuvre ?**

- 3.1. Préserver la vision d'ensemble
- 3.2. Investir dans le caractère concret des pratiques

### **4. Quelle méthode et quels instruments utiliser dans la phase de mise en œuvre ?**

- 4.1. Le discernement ecclésial
- 4.2. Conception et accompagnement de processus de type synodal

“ **La phase de mise en œuvre vise à expérimenter des pratiques et des structures renouvelées qui rendent la vie de l’Église de plus en plus synodale**

# 1. Qu'est-ce que la phase de mise en œuvre et quels sont ses objectifs ?

---

C'est la dernière des trois phases du Synode prévues aux articles 19-21 de la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (EC, 15 septembre 2018) ; elle fait suite à la phase de consultation et d'écoute du Peuple de Dieu (qui s'est tenue en 2021-2023), et à la phase de célébration, qui a vu la tenue des deux sessions de l'Assemblée du Synode des évêques (octobre 2023 et octobre 2024) et a achevé le discernement mené sur la base de l'écoute du Peuple de Dieu. Comme l'explique EC, « le processus synodal a non seulement un point de départ, mais également un point d'arrivée dans le Peuple de Dieu, sur lequel doivent, à travers le rassemblement de l'Assemblée des Pasteurs, se répandre les dons de grâce accordés par l'Esprit Saint » (n° 7).

**La phase de mise en œuvre a été ouverte par le Pape François** avec la *Note d'accompagnement* du 24 novembre 2024, par laquelle il a remis le DF à toute l'Église. Dans un acte sans précédent dans l'histoire de l'institution synodale, il déclare que **le DF « fait partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre** (cf. EC 18 § 1 ; CCC 892) » et demande qu'il soit reçu comme tel. **C'est donc le DF, dans son intégralité, qui constitue le point de référence pour la phase de mise en œuvre.** En même temps, la *Note* rappelle que sa concrétisation requiert différentes médiations : « les Églises locales et les regroupements d'Église sont à présent appelés à appliquer, dans les divers contextes, les indications faisant autorité dans le *Document*, à travers les processus de discernement et de décision prévus par le droit et par le *Document* lui-même » (*ibid.*).

**La phase de mise en œuvre vise à expérimenter des pratiques et des structures renouvelées qui rendent la vie de l'Église de plus en plus synodale**, à partir de la perspective globale définie par le DF, afin de réaliser plus efficacement la mission d'évangélisation. Ce travail comprend un approfondissement théologique et canonique nécessaire, ainsi qu'un engagement à discerner ce qui est le plus approprié et potentiellement fructueux dans les différents contextes locaux. Concrètement, il s'agit d'offrir au Peuple de Dieu de nouvelles occasions de cheminer ensemble et de réfléchir à ces expériences pour en saisir les fruits en termes de mission, et de les partager.

L'accent mis sur l'importance de l'expérience ne signifie pas que la phase de mise en œuvre consiste en une sorte d'exercice ou de tâche supplémentaire exigée par Rome : celle-ci fait partie de la vie ordinaire des Églises et doit inspirer leurs pratiques quotidiennes. **Chaque Église locale, chaque communauté paroissiale pourra pratiquer la synodalité dans le cadre de sa pastorale ordinaire**, en améliorant la manière dont elle accomplit sa mission grâce au discernement ecclésial auquel l'Esprit Saint nous appelle aujourd'hui. Le DF invite les Églises locales à **identifier également « des parcours de formation pour réaliser une conversion synodale tangible dans les différentes réalités ecclésiales »** (DF, n° 9). La phase de mise en œuvre vise donc à avoir un impact perceptible sur la vie de l'Église et le fonctionnement de ses structures et institutions. Si elle se limitait à la formulation d'hypothèses abstraites, elle n'atteindrait pas son but et surtout dissiperait le capital d'enthousiasme et d'énergie que le processus synodal a généré jusqu'à présent.

En outre, la phase de mise en œuvre est l'**occasion de maintenir vivant cet échange de dons qui fait grandir la communion des Églises locales au sein de l'unique Église**, en manifestant sa catholicité dans le respect de ses légitimes diversités. C'est de là que jaillit la créativité qui inspire de nouvelles façons de pratiquer la synodalité et renforce la fécondité de la mission. Pour ce faire, il est essentiel de diffuser et de partager les fruits des expériences réalisées dans les différents contextes, afin de nourrir le dialogue entre les Églises. Dans cette phase de mise en œuvre, un nouveau processus de dialogue prend donc vie dans chaque Église et entre les Églises, sur la base du DF.

Il faut également souligner que la phase de mise en œuvre n'est pas un retour au passé, ni une simple répétition de ce qui a déjà été expérimenté : les étapes et les objectifs sont tout à fait différents. **Le point de référence est le DF**, qui exprime le consensus atteint au terme du discernement des Pasteurs de toutes les Églises et qui, en tant que partie du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre, engage tout le Peuple de Dieu en indiquant la direction à suivre. L'expérience de plusieurs Églises au cours des derniers mois montre plutôt combien il est fructueux de renouer avec le chemin parcouru au cours des phases précédentes et avec les enseignements qui en ont été tirés, afin de restituer à l'Église locale les fruits du processus qui a impliqué les autres Églises et l'Église tout entière.

**Grandir en tant qu'Église synodale requiert des connaissances qui ne peuvent être acquises que par l'expérience et qui ouvrent la voie à la rencontre avec le Seigneur.** C'est ce que les participants à l'Assemblée synodale ont expérimenté de première main ; ce n'est pas un hasard si le DF commence par témoigner de la façon dont « En vivant la conversation dans l'Esprit, en nous écoutant les uns les autres, nous avons perçu sa présence au milieu de nous. C'est la présence de Celui qui, en donnant l'Esprit Saint, continue à susciter en son peuple une unité qui est l'harmonie des différences » (DF, n° 1). C'est aussi l'expérience qui a été faite et qui continue à être faite dans les Églises locales et dans les divers regroupements d'Églises.

La phase de mise en œuvre a commencé peu avant l'ouverture du Jubilé de l'Espérance. Cette coïncidence nous a invités à placer un rendez-vous important dans les prochains mois : le **Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation**, prévu du 24 au 26 octobre 2025, dont l'organisation est confiée au Secrétariat général du Synode. Ce sera une grâce de pouvoir vivre ensemble un moment fort de spiritualité, en union avec tout le Peuple de Dieu, et ce sera aussi l'occasion de tisser des liens, d'échanger des expériences et de mieux s'accorder en vue des rendez-vous ultérieurs.

## 2. Qui est impliqué dans la phase de mise en œuvre ? Avec quelles tâches et responsabilités ?

---

La phase de mise en œuvre est un processus ecclésial au sens plénier, qui implique toutes les Églises en tant que sujets de la réception du DF, et donc tout le Peuple de Dieu, femmes et hommes, dans la variété des charismes, des vocations et des ministères dont il s'enrichit et dans les différentes articulations dans lesquelles sa vie se déploie concrètement (petites communautés chrétiennes ou communautés ecclésiales de base, paroisses, associations et mouvements, communautés de consacrés et de consacrées, etc.) La synodalité étant une « dimension constitutive de l'Église » (DF, n° 28), elle ne saurait être un chemin réservé à un cercle restreint de « sympathisants ». Au contraire, **il est important que ce nouveau processus contribue concrètement « à élargir les possibilités de participation et d'exercice de la coresponsabilité différenciée de tous les baptisés, hommes et femmes »** (DF, n° 36) dans un esprit de réciprocité. Il est également crucial qu'il vise à impliquer ceux qui sont restés jusqu'à présent en marge du chemin du renouveau ecclésial constitué par le Synode, tels que « des personnes et des groupes d'identités culturelles et de conditions sociales différentes, en particulier les pauvres et les exclus » (*ibid.*). De nombreuses Églises ont créé des parcours pour rendre concret l'engagement d'être une Église dans l'ordinaire de leur vie quotidienne, et beaucoup indiquent que l'écoute des jeunes est une priorité. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'enjeu d'écouter ceux et celles qui ont exprimé leur perplexité et leur résistance envers le processus synodal, car pour vraiment marcher ensemble, nous ne pouvons pas ignorer leur point de vue.

C'est pourquoi toutes les Églises sont invitées à **poursuivre la recherche d'instruments d'écoute adaptés à la grande variété des contextes dans lesquels vit et agit la communauté chrétienne**, sans se limiter à la seule sphère paroissiale, comme cela s'est produit dans certains cas au cours de la phase d'écoute, mais en impliquant également les écoles et les universités, les centres d'écoute et d'accueil, les hôpitaux et les prisons, l'environnement numérique, etc. En même temps, la phase de mise en œuvre est une occasion propice pour **renforcer les relations entre les différentes composantes de la communauté chrétienne**, « afin de donner vie à un échange de dons, au service de la mission commune » (DF, n° 65) en impliquant les communautés et les réalités apostoliques liées aux Instituts de Vie Consacrée et aux Sociétés de Vie Apostolique, ainsi que les Associations, les Mouvements et les Communautés Nouvelles. « Souvent, c'est leur action, associée à celle de tant de personnes individuelles et de groupes informels, qui porte l'Évangile dans les lieux les plus divers » (DF, n° 118) et le cheminement d'une Église synodale a besoin de ce dynamisme.

### 2.1. La responsabilité de l'évêque diocésain ou éparchial

Précisément parce qu'il s'agit d'un processus ecclésial au sens plénier du terme, **le premier responsable de la phase de mise en œuvre dans chaque Église locale est l'Évêque diocésain ou éparchial** : c'est à lui qu'il revient de l'ouvrir, d'en indiquer officiellement les temps, les méthodes et les objectifs, d'en accompagner le déroulement et de la conclure, en validant les résultats. Ce sera l'occasion de pratiquer un exercice de

l'autorité de type synodal, dans le sillage de ce que dit le DF : « Le baptisé qui devient évêque n'est pas chargé de prérogatives et de tâches qu'il doit accomplir seul. Il reçoit plutôt la grâce et la charge de reconnaître, de discerner et de rassembler dans l'unité les dons que l'Esprit répand sur les personnes et les communautés. Pour cela, il lui faut agir selon son lien sacramental avec les prêtres et les diacres, qui sont coresponsables avec lui du service ministériel dans l'Église locale » (DF, n° 69). Celui qui reçoit ce don et accomplit cette responsabilité peut reconnaître et confirmer avec autorité la qualité synodale du chemin parcouru ensemble par la communauté ecclésiale et des fruits qu'elle a produits, promouvant ainsi l'unité de l'Église qui – comme le disait déjà saint Jean-Paul II – « n'est pas uniformité, mais intégration organique des légitimes diversités » (*Novo millennio ineunte*, n° 46, cité dans DF, n° 39), et manifestant l'action de l'Esprit, maître de l'harmonie. L'Esprit Saint agit avec liberté, suscitant des initiatives au sein du Peuple de Dieu là où il le juge le plus opportun : la tâche de l'autorité est de reconnaître ces dons, d'accueillir l'invitation à élargir le regard qu'ils contiennent toujours, de favoriser leur fécondité et de promouvoir la diversité, afin d'enrichir les possibilités d'échange de dons qui nourrissent la communion ecclésiale.

Parce qu'ils sont « le principe visible et le fondement de l'unité de leurs Églises particulières » (*Lumen gentium*, n° 23), les Evêques sont appelés à encourager et à soutenir la participation au processus synodal de la portion du peuple de Dieu qui leur est confiée. En effet, dans chaque diocèse et éparchie, il y a des personnes avec un vif désir de synodalité, qui doivent être écoutées, qui sont prêtes à s'engager avec enthousiasme et qui peuvent aussi offrir de précieuses suggestions. D'autres, en revanche, ont besoin d'être aidés à s'ouvrir à l'action de l'Esprit, d'abord en écoutant leurs résistances. Pour mener à bien cette tâche, les Evêques diocésains ou éparchiaux ne peuvent manquer d'impliquer, outre l'évêque coadjuteur et les Evêques auxiliaires présents, les prêtres et les diacres.

- a) les **prêtres** et les **diacres**. Il leur revient en effet de collaborer avec l'Evêque « pour discerner les charismes et pour accompagner et guider l'Église locale, avec une attention particulière au service de l'unité » (DF, n° 72). Comme le rappelle le DF, « l'expérience du Synode peut aider les Evêques, les Prêtres et les Diacres à redécouvrir la coresponsabilité dans l'exercice de leur ministère » (DF, n° 74) et la dimension synodale de leur ministère. De cette manière, il sera également possible de promouvoir une plus grande implication des Prêtres ;
- b) les **organismes de participation au niveau diocésain** (Conseil presbytéral, Conseil pastoral et Conseil pour les affaires économiques) qui, de la manière qui leur est propre, sont impliqués dans les processus de discernement ecclésial et dans l'élaboration des décisions que la mise en œuvre du Synode entraîne inévitablement. Comme le rappelle le DF, « il apparaît opportun d'intervenir dans le fonctionnement de ces organes, en commençant par l'adoption d'une méthodologie synodale de travail » (DF, n° 105) ;
- c) l'**équipe synodale diocésaine/éparchiale**, qui est chargée en particulier de l'animation du processus (cf. le paragraphe suivant).

En de nombreux endroits, l'expérience a montré que l'adoption de procédures synodales de discernement ecclésial et l'élaboration de décisions en style synodal, sur la base du DF n° 87-94, ne diminue pas, mais au contraire consolide l'autorité de l'évêque et facilite l'acceptation et l'exécution des décisions prises.

## 2.2. La tâche des équipes synodales et des organismes de participation

L'expérience de la phase de consultation a montré combien le travail des équipes synodales a été précieux : nommées et accompagnées par l'Evêque, elles sont des instruments fondamentaux pour l'animation ordinaire de la vie synodale des Églises locales. Leur contribution sera également fondamentale dans cette phase de mise en œuvre : c'est pourquoi il convient de renforcer les équipes existantes et, si nécessaire, de les renouveler, de les réactiver de manière appropriée si elles ont été suspendues et de les créer là où elles n'ont pas été constituées auparavant.

Les critères pour leur composition restent ceux déjà indiqués dans la phase de consultation et d'écoute : **Laïcs hommes et femmes, Prêtres et Diacres, Consacrées et Consacrés, avec une diversité d'âges, de cultures et parcours de formation représentant la diversité des ministères et charismes de l'Église.** C'est pourquoi il n'est pas possible de définir des règles de composition universellement valables. Sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent, certains points d'attention peuvent toutefois être proposés :

- a) afin de favoriser le lien avec la vie et le travail pastoral du diocèse, il serait bon que certains des **responsables diocésains** soient également intégrés dans ces équipes synodales ;
- b) pour assurer une orientation missionnaire et éviter le risque de repli autoréférentiel, tout comme pour les organismes de participation (cf. DF, n° 106), il sera bon de prévoir que les équipes synodales comprennent aussi des **personnes engagées dans le témoignage et le service apostolique** dans la vie ordinaire et dans les dynamiques sociales ;
- c) on pourrait également envisager d'inviter, en tant qu'**observateurs**, quelques **représentants d'autres Églises et communautés chrétiennes** ou d'autres religions ;
- d) rien n'empêche **l'Evêque** de faire partie de l'équipe synodale ; si ce n'est pas le cas, il doit être régulièrement informé de ses travaux et la rencontrer au moment opportun.

Quant aux exigences requises, il est assurément nécessaire que chaque membre de l'équipe prenne individuellement connaissance du Document Final (DF), de même qu'il ait une expérience directe de la dynamique synodale, notamment celle vécue au cours de la phase de consultation et d'écoute. Ces dernières années, des écoles ou initiatives de formation à la synodalité ont vu le jour aux niveaux national et international, et peuvent également être mises à profit pour renforcer la préparation des membres des équipes synodales.

Les équipes synodales, dont la composition est suffisamment variée, peuvent plus facilement devenir des laboratoires de synodalité, en expérimentant en elles-mêmes les dynamiques qu'elles sont appelées à promouvoir au sein du Peuple de Dieu.

Leur rôle dans la phase de mise en œuvre est avant tout de promouvoir et faciliter la croissance du dynamisme synodal dans les contextes concrets dans lesquels vit chaque Église locale, d'identifier les outils et les méthodologies appropriés, y compris ce qui concerne les propositions de formation et de mettre en œuvre les initiatives appropriées

pour que les étapes nécessaires soient franchies. Les équipes synodales sont habituellement formées au niveau diocésain ou éparchial, mais lorsque cela est possible, leur présence est également souhaitable au niveau du doyenné ou de la paroisse. Des expériences intéressantes se développent déjà dans divers contextes ecclésiaux, qui montrent comment ces équipes, convenablement reliées entre elles, peuvent contribuer à rendre le processus synodal plus capillaire et participatif. En outre, il est de leur ressort de promouvoir la disponibilité et la formation des animateurs et de coordonner leur travail.

Le domaine de compétence des équipes synodales n’empiète pas sur, mais s’articule avec celui des organismes de participation existants, dans le souci de renforcer les synergies. Les équipes synodales sont constituées pour servir l’animation et la formation synodale du Diocèse ou de l’Éparchie. Les organismes de participation sont appelés à remplir la responsabilité consultative qui leur est assignée par le droit canonique. Il leur appartient donc de contribuer à l’élaboration des décisions nécessaires à la mise en œuvre du Synode, au discernement des priorités pastorales ou au renouvellement des structures et des processus de décision. Une liaison régulière et une circulation opportune de l’information faciliteront le travail de chacun.

Enfin, les équipes synodales auront pour tâche d’aider à **recueillir les fruits du processus de la mise en œuvre**, en vue également de la phase d’évaluation et des Assemblées prévues à partir de 2027. Dans ce cas aussi, il reviendra à l’Evêque de reconnaître et de confirmer la validité des rapports en fonction du chemin parcouru ensemble par la communauté diocésaine.

### 2.3. Le rôle des regroupements d’Églises

Le DF, également dans son enracinement dans le Concile, prend soin de souligner que **les Églises locales ne sont pas des entités isolées**, mais qu’elles se situent dans des liens de communion qui les unissent entre elles, en particulier à travers la communion des Evêques entre eux et avec le Pontife romain.

**Dans de nombreux cas, ces liens sont informels**, fruits de l’histoire, de la proximité géographique, des jumelages, des migrations, peut-être de rencontres occasionnelles entre personnes, et aujourd’hui de plus en plus par le biais d’interactions à travers les médias numériques, etc. Dans notre société hautement connectée, aucun diocèse ou éparchie ne peut envisager de vivre de manière isolée, sans être affecté, pour le meilleur ou pour le pire, par ce qui se passe ailleurs. Ces liens spontanés et informels, indépendants d’une planification délibérée, sont une conséquence de l’époque dans laquelle nous vivons, mais ils constituent surtout une richesse et une ressource à valoriser pour favoriser une expérience toujours plus articulée du « nous » ecclésial.

**Dans d’autres cas, ces liens prennent une forme structurelle**, régie par le droit, donnant naissance à des institutions telles que les métropoles ou les provinces ecclésiastiques et surtout les Conférences épiscopales (nationales et régionales) et les Synodes des Églises *sui iuris*, ainsi que les Organismes continentaux des Conférences épiscopales. Ces structures ont également un rôle à jouer dans la phase de mise en œuvre, que le DF l’indique brièvement de la manière suivante : « Nous suggérons aux conférences épiscopales et aux synodes d’Églises *sui iuris* de consacrer des ressources et d’engager des

personnes à accompagner ce chemin de croissance en tant qu'Église synodale en mission, et à maintenir le contact avec le Secrétariat général du Synode » (DF, n° 9).



Dans notre société hautement connectée, aucun diocèse ou éparchie ne peut envisager de vivre de manière isolée

Il s'agit donc d'un rôle double. Tout d'abord, celui de : **soutenir les processus** en cours au niveau local, en particulier là où ils en sont encore à la phase initiale, en stimulant les Églises locales ; **encourager la coordination** et la mise en réseau des équipes synodales diocésaines ; offrir des formations, en tenant compte des propositions des écoles et des initiatives de formation à la synodalité présentes dans les différents territoires (en particulier pour les membres des équipes et pour ceux qui sont plus directement impliqués dans l'animation du processus de mise en œuvre) ; **promouvoir la réflexion théologique et pastorale**, en particulier en vue d'une meilleure inculturation dans le contexte local des ressources préparées par le Secrétariat général. La réalisation de ces tâches au niveau local serait plus lourde et entraînerait une duplication des efforts : par conséquent, dans un esprit de subsidiarité, elles peuvent être mieux réalisées au niveau des groupements d'Églises, sans épuiser le protagonisme des Églises locales.

La deuxième ligne d'action concerne l'**interface de communication avec le Secrétariat général du Synode**, qui prendra plus d'importance à certains moments, par exemple lorsqu'il sera nécessaire de recueillir les contributions des Églises locales, en les organisant en rapports nationaux. Des indications plus pratiques seront fournies au fur et à mesure que les contours et les échéances de cette phase se préciseront. Les Conférences épiscopales peuvent en tout cas compter sur la disponibilité de la Secrétairerie générale pour les aider à faire face aux éventuelles difficultés rencontrées en cours de route.

Pour mener à bien cette double tâche, **il sera important de procéder à la réactivation et au renouvellement des équipes synodales nationales et continentales**, dans la ligne de ce qui a déjà été dit pour les équipes diocésaines. Car c'est à elles qu'il reviendra de réaliser le travail concret.

À cela s'ajoute une troisième tâche : le DF reconnaît les Conférences épiscopales comme un instrument pour exprimer et réaliser la collégialité épiscopale et favoriser la communion entre les Églises. La synodalité invite donc aussi à renouveler des modalités concrètes de leur fonctionnement. Le n° 125 du DF contient quelques indications spécifiques à cet égard, qui ne peuvent évidemment pas être assumées par les différentes Églises locales. Il sera donc important que les regroupements d'Églises engagent une réflexion et une **expérimentation des manières synodales de procéder** à leur niveau, dont les résultats contribueront à la phase d'évaluation.

## 2.4. Le service du Secrétariat général du Synode

Le Secrétariat général du Synode s'est vu confier par le pape François d'abord, puis par le pape Léon XIV, un rôle d'animation et de coordination à travers un parcours d'accompagnement tout au long de la période quadriennale 2025-2028.

Dans ce cadre, une première tâche du Secrétariat général est de **nourrir la communion** dans l'esprit de l'échange des dons et dans la perspective de « la conversion des liens » (DF, *Partie IV*) entre les Églises. L'écoute des expériences réalisées dans les différents contextes ecclésiaux et la promotion d'une réflexion commune sur ces expériences sont des instruments importants pour atteindre cet objectif, afin que nous puissions reconnaître ensemble la voix de l'Esprit et orienter nos pas dans la direction qu'il nous indique. Le Secrétariat général est appelé à favoriser un dialogue continu entre les Églises, en facilitant la communication et les relations mutuelles, en premier lieu à travers les regroupements d'Églises, en particulier au niveau continental. À cette fin, il sera à l'écoute des Églises locales et recueillera leurs réactions, sur la base desquelles il préparera des notes et des aides, et diffusera des informations et des suggestions. En outre, il proposera des moments de rencontre pour favoriser l'écoute mutuelle, le partage du chemin et de ses fruits, et l'expression partagée de la gratitude envers le Seigneur.

Le premier de ces rendez-vous sera le prochain Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation, prévu du 24 au 26 octobre 2025. Des indications plus précises concernant l'organisation d'autres événements et les modalités de recueil des retours seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du processus. Pour l'instant, afin de garantir un flux de communication ordonné et de permettre une coordination plus efficace, il est essentiel que chaque Diocèse ou Eparchie enregistre son équipe synodale dans la base de données du Secrétariat général du Synode<sup>4</sup>. Nous demandons à chaque Evêque et à chaque Eparchie de vérifier que cela a été fait.

Une deuxième tâche du Secrétariat est l'**accompagnement des Evêques diocésains et éparchiaux, et des équipes synodales**, principalement à travers le dialogue avec les structures appropriées activées par les groupements d'Églises, en particulier au niveau continental. Toutefois, dans la mesure du possible, le Secrétariat général est également disponible pour accompagner les Églises locales individuelles, ainsi que les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, les Associations, les Mouvements et les Communautés nouvelles, ou d'autres institutions ecclésiales qui en font la demande, avec une attention prioritaire aux Églises ayant moins de ressources. **Le Secrétariat général s'engage à rester « la porte ouverte »**<sup>5</sup>, à écouter les besoins, les idées et les propositions des Églises locales, et à faciliter leur travail en essayant de répondre aux demandes qui lui parviendront concernant les contenus et les méthodologies de la phase de mise en œuvre.

Il est particulièrement important d'**encourager les Églises pour que leur cheminement se fasse dans un style synodal**. L'expérience de ceux qui ont déjà

---

<sup>4</sup> L'enregistrement des équipes synodales dans la base de données du Secrétariat général du Synode se fait via le lien à demander par écrit à l'adresse [synodus@synod.va](mailto:synodus@synod.va). Cette inscription ne coïncide pas avec l'inscription au Jubilé des équipes synodales et des organes de participation.

<sup>5</sup> L'adresse électronique à laquelle écrire est la suivante : [synodus@synod.va](mailto:synodus@synod.va).

commencé la phase de mise en œuvre confirme que le contenu et les décisions sont importants, mais que la manière de les traiter l'est tout autant. Des structures et des normes adéquates sont indispensables, mais elles ne suffisent pas. La perspective et la beauté d'être une Église synodale ont été comprises dans leur richesse par les communautés qui ont fait l'expérience directe de l'écoute et de la participation aux processus de discernement et de prise de décision. C'est à cette expérience concrète et partagée, sous la conduite des Pasteurs, souvent marquée par la joie de l'Évangile, que le Secrétariat entend continuer à offrir son service attentif et ponctuel.

Une troisième tâche est de continuer à **coordonner des groupes d'étude**, en coopération avec les Dicastères compétents de la Curie romaine, auxquels participent également des pasteurs et des experts de tous les continents. Le Pape Léon XIV a confirmé cette tâche ainsi que l'ajout de deux nouveaux groupes d'étude (respectivement sur « La liturgie dans la perspective synodale » et sur « Le statut des conférences épiscopales, des assemblées ecclésiales et des conciles particuliers »). Il incombe également au Secrétariat de veiller à ce que les décisions du Pape, qui ont également mûri à partir des résultats de ces groupes, s'intègrent harmonieusement dans le cheminement synodal en cours. Toujours dans le but d'approfondir les thèmes qui ont émergé au cours du parcours synodal, le Secrétariat promouvra également des conférences et des séminaires d'étude, en favorisant des moments de réflexion partagée et d'élaboration théologique et pastorale.

Enfin, il sera particulièrement important **d'accompagner l'organisation des Assemblées continentales d'évaluation (1<sup>er</sup> trimestre 2028) et l'organisation de l'Assemblée ecclésiale d'octobre 2028**. En vue de ces rendez-vous, il est bon de rappeler que l'évaluation n'est pas une forme de jugement ou de contrôle, mais **une occasion de nous demander où nous en sommes sur le chemin de la mise en œuvre et de la conversion, en éclairant les progrès accomplis et en identifiant les domaines à améliorer** (cf. DF, n<sup>o</sup> 100) : les assemblées ecclésiales prévues en 2027-2028 à différents niveaux s'inscrivent dans cette ligne et seront l'occasion de célébrer les dons reçus, afin de continuer à grandir ensemble en tant qu'Église synodale engagée à poursuivre la mission reçue du Christ dans les circonstances concrètes de notre temps. Elles seront également l'occasion de mettre en pratique des modalités concrètes pour conjuguer synodalité, collégialité et primauté, de manière fidèle et créative, dans la perspective d'une coresponsabilité différenciée.

Des indications plus précises sur les modalités de déroulement et les thèmes à l'ordre du jour de ces Assemblées émergeront du processus de dialogue qui les précède, ainsi que des résultats du nouveau Groupe d'étude qui a notamment pour tâche de réfléchir sur ces questions. On peut déjà anticiper qu'elles seront l'occasion de partager des expériences de renouvellement des pratiques et des structures dans une perspective synodale, que les Églises individuelles jugent suffisamment consolidées pour les soumettre au Saint-Père en vue d'une validation définitive. Elles offriront également l'opportunité d'entamer ensemble la réflexion sur les questions qui ne manqueront pas d'émerger au fil du parcours.

“ la lecture du DF doit être portée et nourrie par la prière, communautaire et personnelle, centrée sur le Christ, Maître de l’écoute et du dialogue (cf. DF, n° 51) et ouverte à l’action de l’Esprit

### 3. Comment utiliser le DF dans la phase de mise en œuvre ?

---

Le DF constitue le point de référence de la phase de mise en œuvre : c'est pourquoi il y est si abondamment mentionné. Il est donc crucial d'en favoriser la connaissance, en particulier parmi les membres des équipes synodales et ceux qui, à différents niveaux, sont appelés à animer ce processus. Le DF étant un texte dense et organique, il sera opportun de prévoir (au niveau local, national ou régional) des temps et/ou des outils de formation, d'accompagnement et de guide de lecture, qui permettront de saisir l'inspiration qui l'anime et non seulement de prendre connaissance des questions abordées.

Avant tout, **la lecture du DF doit être portée et nourrie par la prière, communautaire et personnelle, centrée sur le Christ, Maître de l'écoute et du dialogue** (cf. DF, n° 51) **et ouverte à l'action de l'Esprit** : une analyse purement intellectuelle du texte ne saurait suffire. Le DF propose en effet à toute l'Église et à chaque baptisé la perspective d'un chemin de conversion : « l'appel à la mission est indissociable d'un appel à la conversion, tant pour chaque Église locale que pour l'Église universelle » (DF, n° 11). Comme tout itinéraire de conversion, il implique un chemin d'approfondissement et de purification intérieure qui, au niveau personnel, se traduira par un changement au niveau des choix, des comportements et des styles de vie. Au niveau communautaire, le renouvellement des catégories de pensée et de culture, dans un sens synodal, constituera le terreau sur lequel pourront germer de nouvelles pratiques et des structures renouvelées.

**Le DF forme un texte organique, animé d'un dynamisme interne propre**, conséquence du long chemin d'écoute, de confrontation et de discernement dont il procède. Il ne peut donc être considéré comme un recueil d'indications sur des sujets disparates que l'on pourrait examiner en les détachant du contexte dans lequel elles ont été formulées. Cela empêcherait d'en saisir le sens et donc d'en orienter correctement la mise en œuvre. Sa structure même en témoigne.

*La première partie*, exprime en effet la compréhension commune de la synodalité, fruit du chemin parcouru, et en expose les fondements théologiques et spirituels, enracinés dans le Concile Vatican II. À l'autre extrémité, la *cinquième partie* reprend la perspective d'ensemble et rappelle que grandir en tant qu'Église synodale missionnaire exige de prendre soin de la formation de tous les membres du Peuple de Dieu ; la conclusion évoque alors une perspective eschatologique qui oriente la mission commune à laquelle tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à collaborer.

Dans ce cadre de signification, les *Parties II, III et IV* se concentrent sur certains aspects concrets de la vie de l'Église, en formulant des propositions pour son renouvellement. En particulier, la *Partie II* « examine la conversion des relations au sein de la communauté chrétienne, à travers l'interaction des vocations, charismes et ministères » (DF, n° 11) ; la *Partie III* identifie trois pratiques cruciales pour initier des processus de « transformation missionnaire » (discernement ecclésial, processus de prise de décision, culture de la transparence, de la responsabilité et de l'évaluation) et souligne l'urgence d'un renouvellement des instances participatives ; la *Partie IV* « décrit comment il est possible d'inventer de nouvelles formes pour cultiver l'échange des dons et l'entrelacement des liens qui nous unissent dans l'Église, à une époque où l'expérience de l'enracinement dans un lieu est en train de changer profondément » (*ibid.*), en réfléchissant sur le rôle des Conférences épiscopales et des Assemblées ecclésiales et sur le service de l'Évêque de Rome.

### 3.1. Préserver la vision d'ensemble

Plutôt que de proposer un résumé des principaux contenus du DF, qui pourrait même s'avérer un obstacle à l'accès au texte dans son intégralité, il semble préférable ici d'explicitier **quelques lignes de force** qui le traversent, lui donnent sa cohérence et constituent des critères d'orientation et d'évaluation des décisions à prendre. C'est dans cette perspective que les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre les indications du DF sont appelées à s'enraciner :

- a) tout d'abord, le DF propose **une perspective ecclésiologique précise à laquelle se référer, enracinée dans le Concile Vatican II** : « le chemin synodal met en œuvre ce que le Concile a enseigné sur l'Église comme mystère et peuple de Dieu, appelé à la sainteté par une conversion continue qui vient de l'écoute de l'Évangile » (DF, n° 5), dans la conscience que chacun de ses membres, homme ou femme, a reçu le don de l'Esprit Saint ;
- b) **la mission d'annoncer le Royaume de Dieu**, inaugurée par Jésus et à laquelle tous les baptisés sont appelés, chacun avec la spécificité de ses charismes, de sa vocation et de son ministère, constitue la colonne vertébrale du texte et son objectif final. Les réflexions sur les instruments à adopter ou les réformes à mettre en œuvre doivent toujours être placées dans l'horizon de la mission, qui est le critère fondamental de tout discernement en la matière. **Le DF, en particulier, plaide fermement pour une Église toujours plus courageuse dans son extraversion**, au point d'appeler les communautés à se concevoir « principalement au service de la mission que les fidèles accomplissent dans la société, dans la vie familiale et professionnelle, sans se concentrer exclusivement sur les activités qui se déroulent en leur sein et sur leurs besoins d'organisation » (DF, n° 59) ;
- c) la **perspective relationnelle** et la **logique de l'échange de dons** comme expression de la catholicité constituent deux autres lignes de force qui traversent la DF et guident ainsi sa compréhension et sa mise en œuvre. On le constate clairement dans la présentation des figures des ministres ordonnés, en relation organique les uns avec les autres et avec l'ensemble du Peuple de Dieu (cf. DF, nos 69-74), ou dans la description des liens entre les Églises locales à travers la communion entre les Evêques ;
- d) **l'élan œcuménique** représente le prolongement de la perspective relationnelle et de la logique de l'échange des dons. Il ne s'agit donc pas d'un ajout facultatif, mais d'une exigence, à l'aune de laquelle vérifier le dynamisme de la marche commune ;
- e) enfin, le DF fait sienne la vision conciliaire d'une Église dans le monde, en **dialogue avec tous, avec les autres traditions religieuses** (cf. DF, n° 41) **et avec toute la société** (cf. DF, n° 42). Grandir en tant qu'Église synodale capable de dialogue revêt une valeur de prophétie sociale qui inclut l'engagement pour la justice sociale et l'écologie intégrale. Ces dimensions ne peuvent être négligées dans la phase de mise en œuvre, ce qui ouvre des possibilités de dialogue à partir des besoins concrets des territoires et des sociétés dans lesquels on vit.

Outre les pistes de force rappelées ci-dessus, le dynamisme qui anime le DF - et que la phase de mise en œuvre est appelée à assumer - découle de **l'articulation continue de certaines polarités et tensions** qui structurent la vie de l'Église et la manière dont les catégories ecclésiologiques l'expriment. Énumérons ici quelques-unes de ces polarités :

l'Église entière et l'Église locale ; l'Église en tant que Peuple de Dieu, Corps du Christ et Temple de l'Esprit ; participation de tous et autorité de certains ; synodalité, collégialité et primauté ; sacerdoce commun et sacerdoce ministériel ; ministérialité (ministères ordonnés et institués) et participation à la mission en vertu de la vocation baptismale sans forme ministérielle. La mise en œuvre du DF exige que l'on aborde et discerne ces tensions au fur et à mesure qu'elles se manifestent dans les circonstances dans lesquelles vit chaque Église locale. Il ne s'agit pas de rechercher un arrangement impossible qui éliminerait la tension au profit de l'un des pôles. Au contraire, dans le présent de chaque Église locale, il sera nécessaire de discerner lequel des équilibres possibles permet un service de la mission plus dynamique. Selon toute vraisemblance, des décisions différentes seront prises dans des lieux différents. C'est pourquoi, dans de nombreux domaines, **le DF laisse une certaine place à l'expérimentation locale**, par exemple dans le domaine des ministères (cf. DF, nos 66, 76, 78), des processus de prise de décision (cf. DF, n° 94), de la responsabilité et de l'évaluation (cf. DF, n° 101), des organismes de participation (cf. DF, n° 104). Les Églises individuelles sont invitées à en faire usage.

Dans les circonstances socioculturelles actuelles, l'une de ces tensions semble se présenter sous des formes particulièrement nouvelles et nécessite un effort de prise de conscience. C'est pourquoi le DF lui consacre un paragraphe entier, intitulé de manière significative « **Enraciné et pèlerin** » (cf. DF, nos 110-119). Traditionnellement, c'est le lien avec un lieu, entendu au sens spatial et géographique, qui définit les Églises locales comme des portions du Peuple de Dieu et qui constitue la base du sentiment d'appartenance des personnes. Des phénomènes tels que l'urbanisation, la mobilité et la migration croissantes, ainsi que la diffusion de la culture numérique, modifient profondément la manière dont les personnes vivent leur appartenance : celle-ci se réfère à des réseaux de relations plutôt qu'à des environnements spatiaux, même si le besoin humain de liens communautaires demeure intact. Paradoxalement, leur affaiblissement rend encore plus urgent **un effort de créativité missionnaire**, qui permet à l'Église de rejoindre les personnes et de créer des liens avec elles là où elles se trouvent (*ibid.*).

Dans la phase d'évaluation, il sera important de recueillir les fruits des expériences faites par les Églises locales pour habiter les polarités et les tensions, ainsi que les résultats des efforts de créativité missionnaire, en vue de l'échange de bonnes pratiques.

### 3.2. Investir dans le caractère concret des pratiques

A l'écoute de l'Esprit Saint, en demeurant dans la vision ecclésiologique que le DF reçoit du Concile Vatican II, l'objectif propre de la phase de mise en œuvre est de discerner les étapes de la conversion de la culture, des relations et des pratiques ecclésiales, et par conséquent de la réforme des structures et des institutions. Il s'agit d'un point crucial de tout le processus : « Sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal » (DF, n° 94).

Le DF souligne à plusieurs reprises qu'**il appartient aux Églises locales de trouver les modalités appropriées pour mettre en œuvre ces changements** » (*ibid.*) ; c'est en effet la tâche à laquelle il faut s'atteler pendant la phase de mise en œuvre. Il n'est donc pas possible d'indiquer, parmi les nombreux domaines d'attention du DF, ceux qui devraient

être considérés comme des priorités universelles. Les circonstances locales peuvent légitimement rendre d'une importance et d'une urgence indiscutables un point particulier qui, ailleurs, n'a pas la même priorité : ce peut être le cas des relations entre l'Église latine et les Églises catholiques orientales dans certaines régions, ou de l'élan œcuménique ou du dialogue interreligieux dans d'autres, qui exigeront de donner une forme particulière, même structurelle et institutionnalisée, à l'engagement de cheminer ensemble.

En même temps – et nous faisons ici référence à la polarité entre l'Église entière et l'Église locale mentionnée plus haut – **le besoin d'avancer ensemble en tant qu'Église entière demeure également vivant**. C'est d'ailleurs la raison principale du lancement du processus d'accompagnement et d'évaluation.

Dans cette ligne et sans préjudice de la responsabilité de chaque Église locale concernant la mise en œuvre des indications du DF dans son propre contexte, dès maintenant, sur la base du processus du Synode 2021-2024, il est possible de prévoir que les Églises locales seront appelées à partager les mesures prises dans certains domaines spécifiques, selon les modalités et les formes qui sembleront les plus appropriées. Ces domaines sont les suivants :

- a) la promotion de la **spiritualité synodale** (cf. DF, n<sup>os</sup> 43-46) ;
- b) l'**accès** effectif des femmes et des hommes non ordonnés, laïcs et consacrés, **aux fonctions de responsabilité** et de leadership qui ne requièrent pas le sacrement de l'Ordre (cf. DF, n<sup>o</sup> 60)
- c) l'expérimentation de **formes de service et de ministère** qui répondent aux besoins pastoraux dans différents contextes (cf. DF, n<sup>os</sup> 75-77) ;
- d) la pratique du **discernement ecclésial** (cf. DF, n<sup>os</sup> 81-86) ;
- e) l'engagement de **processus décisionnels de type synodal** (cf. DF, n<sup>os</sup> 93-94) ;
- f) l'expérimentation de **formes appropriées de transparence, de responsabilité et d'évaluation** (cf. DF, n<sup>os</sup> 95-102) ;
- g) la mise en place dans les Diocèses et dans les Paroisses des **organismes de participation** prévus par le droit, et le renouvellement de leurs modalités de fonctionnement en clé synodale (cf. DF, n<sup>os</sup> 103-106) ;
- h) la tenue régulière d'**assemblées ecclésiales locales et régionales** (cf. DF, n<sup>o</sup> 107) ;
- i) le renforcement du **Synode diocésain** et de l'**Assemblée éparchiale** (cf. DF, n<sup>o</sup> 108) ;
- j) le renouvellement dans une clé synodale missionnaire des **Paroisses** (cf. DF, n<sup>o</sup> 117) ;
- k) la vérification du caractère synodal des **parcours d'Initiation chrétienne** (cf. DF, n<sup>o</sup> 142) et, en général, des **parcours de formation** et des institutions qui leur sont assignées (cf. DF, n<sup>o</sup> 143-151).

Cette liste n'est certainement pas exhaustive et sera précisée au cours du cheminement, à partir des réactions des Églises locales.

## 4. Quelle méthode et quels instruments utiliser dans la phase de mise en œuvre ?

---

L'expérience de l'ensemble du processus synodal a montré à quel point il est crucial de disposer d'une méthode adaptée aux questions à traiter. En effet, pour la construction d'une Église synodale, le contenu et la méthode convergent très souvent : se rencontrer et dialoguer entre frères et sœurs en Christ sur la manière de mieux vivre la dimension synodale de l'Église constitue une expérience d'Église synodale qui ouvre à une meilleure compréhension du sujet. **La méthode synodale ne se réduit donc pas à une série de techniques de gestion des réunions, mais elle représente une expérience spirituelle et ecclésiale qui implique de grandir dans une nouvelle manière d'être Église**, enracinée dans la foi que l'Esprit accorde ses dons à tous les Baptisés, à partir du *sensus fidei* (cf. DF, n° 81). Dans la mesure où elle ne se réduit pas à une simple technique, la méthodologie ne garantit pas l'obtention du résultat souhaité, car celui-ci dépend de l'ouverture à l'écoute de ceux et celles qui participent au cheminement et de leur volonté de se laisser transformer par l'Esprit du Christ en communion avec leurs frères et sœurs. C'est une autre dimension de la conversion synodale à laquelle le DF invite toute l'Église.

### 4.1. Le discernement ecclésial

Les numéros 81-86 du DF tracent de manière synthétique mais précise les contours du discernement ecclésial, c'est-à-dire de la méthode propre à une Église synodale. Il faudra s'y référer, en gardant à l'esprit que « dans l'Église, il existe une grande variété d'approches du discernement, et de méthodologies solides » (DF, n° 86). À cet égard, il convient de rappeler que la conversation dans l'Esprit - sans aucun doute une des caractéristiques distinctives et l'un des facteurs de succès du processus synodal - mérite d'être mise en valeur. Cependant, elle ne représente pas la seule méthode synodale et elle ne doit pas non plus être confondue avec le discernement ecclésial, au service duquel elle constitue un instrument et une préparation.

Il convient de rappeler que l'entretien dans l'Esprit - sans aucun doute l'un des traits distinctifs et des éléments réussis du processus synodal - mérite d'être souligné. Cependant, elle ne représente pas la seule méthode synodale, ni la seule méthode de travail.

Comme le rappelle le DF au n° 85, **le discernement ecclésial requiert l'apport de diverses expertises** pour une lecture plus approfondie du contexte et une identification plus claire des enjeux. Il n'est pas facile pour ces apports de trouver une place adéquate dans la dynamique de la conversation dans l'Esprit, qui vise avant tout la rencontre, la croissance dans la relation et de passage du je au nous. Enfin, dans la mesure où, dans la phase de mise en œuvre, il sera nécessaire de parvenir à des délibérations concrètes en vue du renouvellement des pratiques et des structures, **les processus décisionnels à cet égard devront être pleinement ecclésiaux, en reconnaissant la fonction particulière de l'autorité**, en particulier des Evêques diocésains ou éparchiaux, qui sont les premiers responsables de la communion dans les Églises qui leur sont confiées et entre les Églises.

Concrètement, parmi les conditions préalables à un bon processus de discernement, il est fondamental de définir clairement les objectifs, en veillant à ce qu'ils soient réalistes et proportionnés par rapport au temps disponible, aux espaces utilisables et au nombre de participants impliqués. En outre, il ne faut pas négliger les modalités de démarrage : il est essentiel que chaque participant arrive bien préparé et que le contexte favorise une atmosphère de prière et une disponibilité intérieure à l'écoute et à la discussion. Dans cette perspective, il convient de rappeler combien l'expérience met en évidence l'importance et la fécondité des processus synodaux qui peuvent compter sur **des formes appropriées de facilitation**, impliquant des personnes bien formées qui gardent et adaptent la méthode de manière appropriée, évitant les courts-circuits et permettant aux participants de se concentrer de manière plus décisive sur les questions en cours de discernement.

## 4.2. Conception et accompagnement de processus de type synodal

Ces indications méthodologiques peuvent être appliquées à diverses occasions et processus, caractérisés par des objectifs différents, mais unis par le fait qu'ils se déroulent dans un style synodal. Pour les mettre en œuvre en évitant le risque d'improvisation et de dispersion, il convient d'investir dans la conception et l'accompagnement de ces processus. Nous en indiquons quelques-uns ici, sans prétendre à l'exhaustivité :

- a) **des processus de discernement ecclésial** tant pour identifier les priorités de la mission que pour déterminer les formes et les procédures de *gouvernance* appropriées à une Église synodale. Chacun de ces deux volets a des besoins spécifiques qui devront être pris en compte dans la conception du parcours. La conception et l'accompagnement de ces processus nécessiteront des personnes expérimentées capables d'aider à mettre en œuvre les indications formulées ci-dessus ;
- b) **les processus de formation à la synodalité** selon les orientations de la *Partie V* du DF, en tenant compte également de la variété des besoins formatifs à satisfaire et en s'efforçant par conséquent de clarifier les objectifs spécifiques de chaque parcours. Souvent, la méthodologie formative la plus efficace consiste donc dans le partage et la réflexion, dans un climat de prière, sur les expériences de l'Église synodale, permettant de faire émerger les forces et les faiblesses. C'est pourquoi la réflexion sur les processus de discernement ecclésial, les processus décisionnels de type synodal ou le fonctionnement des organismes participatifs peut avoir une valeur formative supérieure à un cours organisé selon les modèles traditionnels. Là encore, il sera crucial de disposer d'accompagnateurs et de facilitateurs expérimentés. La formation de ces personnes devra donc également être assurée ;
- c) **les processus et les expériences d'écoute et de dialogue dans les communautés**, sur le terrain et au niveau régional. L'expérience a montré que les outils numériques peuvent également constituer une ressource importante à cette fin. Dans la logique déjà mentionnée, il est important de faire vivre ces expériences dans un climat de prière et de prévoir un temps de réflexion partagée qui permette d'en récolter les fruits ;

- d) **des moments de célébration, de rencontre et d'échange d'expériences** entre communautés d'un même diocèse ou entre diocèses d'une même région. Les outils numériques peuvent y contribuer, mais il ne faut pas sous-estimer le potentiel des événements liés à la piété populaire, comme les pèlerinages vers les sanctuaires, qui rassemblent souvent un grand nombre de personnes. Comment les animer de manière à ce qu'ils acquièrent un caractère synodal plus explicite et qu'ils favorisent la rencontre et le dialogue entre les personnes ?
- e) **les processus et les activités de communication**, qui s'adressent aussi bien aux communautés chrétiennes qu'aux sociétés dans lesquelles elles vivent, en utilisant les outils les plus appropriés à chaque contexte. Il conviendra également d'explorer les potentialités des nouveaux canaux de communication numérique, qui constituent aujourd'hui, pour certaines personnes, en particulier les jeunes, de véritables environnements de vie et de construction de liens, dans lesquels faire résonner de manière appropriée l'annonce de l'Évangile. L'expérience du Synode numérique constitue une ressource à cet égard ;
- f) **des parcours pour le renouvellement de l'action pastorale** dans un domaine concret ou sur un thème propre à chaque Église locale (par exemple, la promotion d'une participation plus vivante aux célébrations dominicales, les parcours catéchétiques, le dialogue œcuménique, l'intégration des migrants, l'engagement à prendre soin de la maison commune, etc.), en mettant en œuvre des initiatives qui rendent l'impact d'une approche synodale tangible et en évaluent les résultats. Cela peut aider à concrétiser l'horizon de la synodalité dans la vie des communautés ;
- g) **des pistes de recherche théologique, pastorale et canonique** au service de la mise en œuvre du Synode dans les spécificités du contexte local et dans le dialogue entre les Églises. Par ce service précieux, les théologiens et les théologiennes « aident le peuple de Dieu à développer une compréhension de la réalité éclairée par la Révélation, à élaborer des réponses et un langage appropriés pour la mission » (DF, n° 67). D'où une responsabilité particulière des institutions théologiques dans l'accompagnement de l'Église pour qu'elle vive toujours plus pleinement la dimension synodale.

**La méthode synodale nous a permis de nous laisser surprendre par l'Esprit Saint et de récolter des fruits inattendus durant la phase de consultation et d'écoute**, ainsi qu'au cours des sessions de l'Assemblée synodale, suscitant l'étonnement et l'enthousiasme de nombreux participants, comme en témoignent de nombreux résumés et documents reçus : la **communio**n entre les fidèles, entre les pasteurs et entre les Églises s'est nourrie de la **participation** aux processus et aux événements synodaux, renouvelant l'élan et le sens de la coresponsabilité **pour la mission** commune. Cela nous **encourage à regarder avec confiance le chemin qui nous attend** dans les années à venir, à commencer par le Jubilé des équipes synodales et des organismes de participation. Nous sommes déjà au travail pour l'organiser au mieux, afin que l'occasion de marcher ensemble physiquement vers la Porte Sainte devienne une occasion d'échanger des dons et de célébrer cette espérance qui ne déçoit pas, la seule capable de nourrir l'engagement à réaliser, en tant qu'Église synodale, la mission confiée par le Seigneur Jésus à ses disciples.

# Le Processus Synodale vers 2028

UN PROCESSUS D'ÉCOUTE  
DE RENCONTRE, DIALOGUE, DISCERNEMENT



9-10 OCTOBRE 2021

Ouverture Mondiale du Processus Synodale



17 OCTOBRE 2021

Ouverture Locale du Processus Synodale



## PHASE 1 - La consultation du Peuple de Dieu

CONSULTATION  
LOCALE ET NATIONALE



ÉTAPE CONTINENTALE

LE DIALOGUE ENTRE LES ÉGLISES D'UNE MÊME RÉGION GÉOGRAPHIQUE



## PHASE 2 - Le discernement des Evêques

4-29 OCTOBRE 2023

1<sup>ère</sup> Session de la XVI Assemblée Générale  
Ordinaire du Synode des Evêques

2-27 OCTOBRE 2024

2<sup>e</sup> Session de la XVI Assemblée Générale  
Ordinaire du Synode des Evêques



## PHASE 3 - La mise en œuvre *Pour une Eglise synodale*

2025

MARS Annonce du processus d'accompagnement et d'évaluation

JUILLET Publication des *Pistes pour la phase de mise en œuvre*

24-26 OCTOBRE Jubilé des équipes synodales et des organes de participation

2025 JUIN - 2026 DÉCEMBRE

parcours de mise en œuvre dans les Églises  
locales et leurs regroupements

2027

PREMIER SEMESTRE

Assemblées d'évaluation dans les Diocèses et Éparches

DEUXIÈME SEMESTRE

Assemblées d'évaluation dans les  
Conférences épiscopales nationales et  
internationales, les Structures hiérarchiques  
orientales et d'autres regroupements d'Églises

2028

PREMIER TRIMESTRE

Assemblées d'évaluation continentales

OCTOBRE

Célébration de l'Assemblée  
ecclésiale au Vatican

